

N°DCA-2019-027

- Membres théoriques  
: 17  
- Membres en  
exercice : 17  
- Membres présents :  
10  
- Pouvoirs :  
2  
- Votants :  
12

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES**

Le 04 juin 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 mai 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Virginie LUCOT-AVRIL.  
MM. Bastien CORITON, Michel LEJEUNE, Sébastien TASSERIE.

**Suppléants**

Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO.  
M. Christian DUVAL.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant André GUEROULT, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoir :**

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur Sébastien TASSERIE,  
Monsieur Philippe LEROY à Madame Sophie ALLAIS.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE – représentée, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Eric BLOND, Guillaume COUTEY, Philippe LEROY, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Commandant Samuel PERDRIX, le Commandant Hervé TESNIERE, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- *la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*
- *le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*
- *la délibération 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

\*

\* \*

## **I - Création et suppression de postes**

- **Création temporaire :** néant
- **Création permanente :**
  - 3 postes de caporaux sont créés ;
  - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques est créé.
- **Suppression :** néant

## **II - Ajustement des emplois budgétaires au sein de la filière sapeur-pompier**

NEANT

## **III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels**

NEANT

\*

\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190604-DCA-2019-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019  
Affichage : 06/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**Le président du conseil d'administration,**

**André GAUTIER**

